

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 juin 2025

PROGRAMMATION NATIONALE ET SIMPLIFICATION NORMATIVE DANS LE SECTEUR
ÉCONOMIQUE DE L'ÉNERGIE - (N° 1522)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 724

présenté par

Mme Laernoès, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

à l'amendement n° 503 de M. Armand

ARTICLE 3

À la fin de l'alinéa 7, substituer aux mots :

« , en particulier concernant la fermeture du cycle du combustible, les réacteurs à fusion thermonucléaire et le couplage entre la production d'énergie nucléaire et celle d'hydrogène bas-carbone »

les mots :

« et des énergies renouvelables ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement du groupe Écologiste et Social vise à fixer l'objectif de renforcer l'effort de recherche et d'innovation en matière d'énergies renouvelables.

En effet, il serait délétère d'inscrire seulement dans les objectifs de la politique énergétique le renforcement des efforts de recherche en faveur de l'énergie nucléaire et de l'hydrogène bas-carbone.

Dans son étude « Futurs énergétiques 2050 », RTE développe six scénarios de production d'électricité. Dans ces scénarios, la part d'énergie renouvelable au sein du mix électrique oscille entre 50% et 100% en 2050. Développement de capacités de production d'électricité nucléaire ou non, les énergies renouvelables sont amenées à croître au sein du mix électrique.

Pour cela, il est indispensable que les efforts de recherche et d'innovation se poursuivent.